



Notified Body No. 2115

Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

2115-CPR-02662

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

enrobés bitumineux

produit par ou pour

Camandona SA

et fabriqué dans l'unité de production

Daillens

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13108-1:2006/AC:2008

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 12 octobre 2016 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 17 décembre 2019



Martin Weder
Directeur



Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch.





Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-02663

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

agrégats d'enrobés

produit par ou pour

Camandona SA

et fabriqué dans l'usine de production

Dailens

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.

Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

SN EN 13108-8:2005

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 12 octobre 2016 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 17 décembre 2019



Martin Weder
Directeur



Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch





Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-02664

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

enrobés et couches de roulement semi-denses

produit par ou pour

Camandona SA

et fabriqué dans l'usine de production

Dallens

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.

Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

VSS 40 436:2019

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 12 octobre 2016 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 17 décembre 2019



Martin Weder
Directeur



Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch

